

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 11 AVRIL 2011 A BAZINCOURT SUR SAULX

Présents : Mesdames Yolande STOCKER, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Régis DUPONT, Patrick GASPARD, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Claude ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Pascal QUERUEL, Jean-Claude PIERROT, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

Absents : Mesdames CHALOPPE (*suppléée*), MALTHIERY, Messieurs CHALONS, THIRION (*excusés*), ARMANINI J-N (*suppléé*) PETERMANN (*excusé*).

Assistaient : Messieurs GAUNY, ABADIE, LEPLOMB, BASTIEN, CLAQUIN.

Secrétaire de séance : Bernadette FISCHER



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de BAZINCOURT d'accueillir les membres du Conseil Communautaire et ouvre la séance.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2010 :

① **Budget Général** :

· La section de Fonctionnement présente un excédent de 133 878.71 €
La section d'Investissement " déficit de 126 962.03 €

② **Budget Z.A. de la Forêt** :

La section de Fonctionnement présente un déficit de 22 894.99 €
La section d'Investissement " excédent de 20 077.64 €

③ **Budget P.A.E. de LA HOUPETTE** :

La section de Fonctionnement présente un excédent de 147 811.49 €
La section d'Investissement " déficit de 172 538.15 €

Le Président informe que la Trésorerie aligne des résultats similaires et quitte la salle.
Madame STOCKER, doyenne d'âge, propose à l'assemblée de donner quitus au Président et à la Trésorière pour leurs comptes de résultats.
Ils sont tous votés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2011 :

① Budget Général :

La section de Fonctionnement s'équilibre à : 2 010 500.00 €

La section d'Investissement " 5 970 071.00 €

Le budget général est voté à l'unanimité moins une abstention (C. CAMONIN)

② Budget Ordures Ménagères :

La section de Fonctionnement s'équilibre à : 1 012 000.00 €

La section d'Investissement " 22 500.00 €

Le budget est voté à l'unanimité.

③ Budgets Zone de la Forêt et P.A.E. de La Houquette :

Le Président présente les propositions de recettes et de dépenses pour ces deux zones.

Quant aux écritures de stocks, il conviendra de prendre un rendez-vous avec la trésorière pour les finaliser : les écritures passées en accord avec Monsieur MARCHAND, trésorier intérimaire, ne lui convenant pas.

Le Conseil vote ces prévisions à l'unanimité.

VOTE DES TAUX :

Le Président informe l'assemblée que l'état n° 1259 relatif à la communication des bases fiscales retenues pour 2011 n'est pas encore parvenu à la CODECOM.

Suite à l'institution de la nouvelle redevance sur les ordures ménagères, les élus sont unanimement d'accord, pour maintenir les taux de 2010.

ZONES D'ACTIVITES :

Jacky LEMAIRE informe les élus que plusieurs parcelles ont fait l'objet de compromis de vente et leur demande leur accord pour finaliser ces actes chez le notaire.

Accord lui est donné à l'unanimité pour viser tous les actes de vente des deux zones d'activités.

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS :

Le Président rappelle qu'un contrat de partenariat technique et financier intitulé Contrat Enfance et Jeunesse a été conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse afin de pouvoir bénéficier de subventions pour les actions menées en faveur de la jeunesse, à savoir :

- Relais petite enfance
- Super Eté
- Formations BAFA et BAFD

Il commente les fiches-projet 4, 5 et 6 remises à chacun, à savoir :

- la création d'un poste de coordinateur des actions jeunesse pour l'organisation de tous les accueils de vacances (*PRINTEMPS SAULX PERTHOIS, SUPER ETE, Chantier de Jeunes...*) et les formations à destination des jeunes du territoire
- le nouveau projet de chantier de jeunes proposé sur STAINVILLE en Juillet/Août
- l'accueil des jeunes ce printemps, du 2 au 6 Mai

Pour le développement de ces nouvelles actions, il propose à l'assemblée de modifier le contrat initial par un avenant comprenant ces trois dernières fiches.
Le Conseil Communautaire accepte cet avenant, donne pouvoir au Président pour signer tout document nécessaire, vote les plans de financement proposés et donne son accord pour solliciter tous les partenaires financiers potentiels.

MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES :

Jacky LEMAIRE et Bernard HENRIONNET ont reçu dernièrement l'architecte et le bureau d'études en charge de la maison de santé de LISLE : ceux-ci se sont engagés pour d'autres marchés très importants et ne parviennent plus à assurer le planning. Il leur a été clairement signifié que des sanctions financières seraient appliquées. Par contre, le projet de maison de santé d'ANCERVILLE tient son calendrier.

Le plan de financement prévisionnel est remis à chacun et adopté à l'unanimité, il est donné tout pouvoir au Président pour solliciter toutes les subventions envisagées et réaliser les emprunts nécessaires.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :

① Façades :

3 dossiers ont été déposés (*dont un la veille de l'AG*) pour :

- HOULLE Dany (*ANCERVILLE*), montant des travaux : 16 987.61 € TTC
- BOURGON Françoise (*HAIRONVILLE*), montant des travaux : 5 308.33 €
- RENARD Davis (*BRILLON*), montant des travaux : 8 967.50 €

La subvention de la CODECOM se monte à 457.50 € pour chacun des dossiers (*12.5 % d'une dépense subventionnable de 3 660.00 €*).

② Enveloppes 2010 et 2011 :

Le Président rappelle que l'enveloppe territoriale de 2010 (*59 116 €*) n'est engagée qu'à hauteur de 22 294.82 €. Cette enveloppe est destinée prioritairement aux communes, **il faut donc engager 36 821.18 € avant Septembre 2011.**

L'enveloppe de 2011 se monte à **62 422 €**. Les actions éligibles portent sur les aménagements paysagers, la mise en valeur du patrimoine, les haltes-garderies, maisons médicales, maisons des services, équipements sportifs..... La CODECOM reste à disposition des communes pour étudier tout projet.

PERSONNEL CODECOM :

① Poste de Thierry HUSSON :

Le Président informe les conseillers de l'obtention du concours d'attaché par Thierry HUSSON.

Afin de pouvoir continuer à assurer le suivi administratif et le développement des dossiers, il propose aux élus la création d'un poste de directeur général rémunéré sur le grade d'attaché territorial.

② Agent d'entretien :

Le Président informe l'assemblée que la personne assurant l'entretien des bureaux a donné sa démission pour raisons de santé et qu'il convient de pourvoir à son remplacement. Il précise également que les locaux étant plus grands qu'à ANCERVILLE, il serait souhaitable de passer la durée de travail de deux heures par semaine à trois heures.

Le Conseil Communautaire est d'accord sur ces deux points et donne pouvoir au Président pour effectuer les déclarations de postes, recruter le personnel nécessaire, rédiger et signer les documents indispensables à ces décisions.

ADHESION

Jacky LEMAIRE informe les membres du Conseil qu'il se rend régulièrement aux réunions provoquées par le Club des Présidents de CODECOM institué par Régis MESOT. Ce club a pour but le renforcement de l'intercommunalité via des échanges et des retours d'expériences. Il vient de se constituer en association (*Association des CODECOM de la MEUSE*) et la cotisation annuelle pour 2011 est de 160.00 € (*régularisation avec années précédentes comprises*). Considérant que ces échanges peuvent être positifs pour notre collectivité, le Conseil Communautaire donne son accord pour l'adhésion à cette association.

ACCES DE LA DECHETTERIE AU SIGOM DU HAUT BARROIS :

Une convention avait été passée avec le SIGOM du HAUT BARROIS pour permettre l'accès de ses habitants à la déchetterie de LA HOUPETTE.

Le tarif pour 2009 basé sur le prix de revient 2008 était de 25.00 € par habitant.

Le prix de revient 2009 pour facturation de l'année 2010 étant sensiblement plus élevé, les élus décident de maintenir la participation du SIGOM à 25.00 € par habitant.

INFORMATIONS DIVERSES :

Balade Gourmande autour de la Groseille et Randonnées Incontournables :

L'Office de Tourisme de BAR le DUC reprend les missions de coordination et de promotion des randonnées incontournables du P.A.V.O.S. et la balade gourmande pourrait être intégrée dans ce réseau à compter de cette année.

Cette manifestation est prévue le 24 Juillet prochain, mais le stagiaire recruté par l'Office de Tourisme de BAR termine son stage début juin et ne pourra pas mener à terme sa mission de coordination des associations en charge du projet.

L'Office de Tourisme propose à notre CODECOM de prolonger le stage à condition que ce soit elle qui l'embauche (*8 semaines, pour environ 1 000 €*).

Le problème reste en suspens, mais si nous désirons que la marche gourmande ait lieu, il faudra prendre une décision très rapidement.....

Par ailleurs, à l'occasion d'une prochaine édition de cette marche, les élus souhaiteraient qu'elle soit déplacée sur d'autres communes de notre territoire afin de le faire connaître.

En ce qui concerne les cotisations :

- pour 2010, elle est de 0.32 €/habitant (3 289 €) et comprend la promotion touristique du Pays

- pour 2011, elle serait de l'ordre de 5 400 € (0.32 €/hab. pour la promo touristique du Pays et 0.22 €/hab. pour la coordination des randonnées incontournables).

Les élus sont d'accord sur le principe sous réserve que la Marche Gourmande ait lieu. Bernard HENRIONNET fait remarquer que le PAVOS doit solder ses comptes et qu'il pourrait y avoir la trésorerie suffisante pour aider à ce financement. Alain ROMBI précise qu'il faut étudier les statuts du PAVOS avant d'espérer quoique ce soit....

Structure d'Accueil Petite Enfance – Site d'ANCERVILLE :

Le permis de construire a été déposé mais, compte tenu de la durée des travaux estimée à 4 mois à compter de Mai 2011, le recrutement de la directrice ne pourra s'effectuer qu'à partir de Septembre, les autres embauches suivront.

L'ouverture de l'accueil n'est envisageable, a priori, qu'à compter de Janvier 2012.

Bâtiment administratif de la CODECOM :

Une mise au point est nécessaire entre le cabinet de contrôle et l'une des entreprises concernant la fourniture de matériau utilisé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

La secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

